

M 2905

Consultation interdisciplinaire en santé au travail (CIST), phase 2 : pour un observatoire de la santé au travail

Audition du 2 juin 2023 devant la commission de la santé

Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous vous remercions de nous entendre au sujet de cette motion.

La santé et sécurité au travail est une question à laquelle les fédérations que notre Union représente sont particulièrement attachées. Les problématiques liées à la santé et sécurité au travail représentent un coût important, que ce soit en termes psychologique, sanitaire, social ou encore bien entendu financier. Il est du devoir de l'employeur de prévenir toute atteinte à l'intégrité physique ou psychique de ses collaborateurs sur leur lieu de travail. Cela concerne notamment la prévention des risques, les aménagements matériels, la planifications d'horaires en fonction de l'état de santé du travailleur ou encore l'hygiène.

Des conférences ou cours sont régulièrement donnés sur cette question, dans un souci de prévention. Lors de la constitution de la CIST, le journal de la FER Genève ER lui avait d'ailleurs consacré une large place. Cette même fédération a d'ailleurs créé F4S, société de services qui aide les entreprises et les associations patronales à mettre en œuvre la directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail.

Nous souhaiterions rappeler ici que le travail est le plus souvent un espace d'insertion, d'intégration, d'enrichissement en termes de connaissances et de relations, ou encore d'apprentissage. Il est utile de le souligner et de ne pas voir le travail uniquement comme un lieu de risque. Il convient également de déterminer dans quelle mesure des éléments liés à la vie privée des travailleurs ont un impact dans la vie professionnelle. Il n'est évidemment jamais inutile de prélever des informations pour mieux déterminer les risques liés à une activité, mais il convient également de se garder de tirer des conclusions hâtives, dans la mesure où les habitudes comportementales des travailleurs peuvent évidemment aussi avoir un impact sur la santé. Ainsi, pour grossir le trait, s'il est évident que l'amiante comporte des risques pour la santé, comment certifier que le cancer des poumons d'une personne exposée à ce risque n'est pas en lien avec par exemple la consommation quotidienne de tabac ?

Ce préambule étant fait, venons-en à la motion.

Il faut tout d'abord rappeler que la CIST a été mise en place en avril 2022, soit 9 mois avant que la présente motion ne soit déposée. Nous n'avons donc qu'un recul très récent sur cette consultation et sur la pertinence des outils qui ont été créés. Il nous

apparaît donc prématuré de procéder à une adaptation du dispositif, alors même que les outils créés n'ont pas eu le temps de se déployer.

Il faut ensuite relever que nous sommes dans un domaine qui relève de la compétence fédérale. Genève n'est pas un monde à part et les données qui pourraient être récoltées sont très certainement similaires à celles que l'on pourrait recueillir ailleurs en Suisse. Nous n'avons à notre sens pas de professions spécifiques à Genève et il n'y a donc aucune raison pertinente de créer une structure propre ayant pour objectif la production et l'analyse de données.

Par ailleurs, nous ne sommes pas dans un désert dans le domaine de la santé et sécurité au travail. De nombreuses données sont disponibles, et il ne serait pas inutile de procéder à un état des lieux de ce qui existe déjà, avant de créer un énième observatoire supplémentaire. Nous pouvons citer à titre d'exemple les publications de l'office fédéral de la statistique dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active qui comprennent un module sur la santé au travail avec des caractéristiques socio-démographiques ou celles de Promotion Santé Suisse notamment sur les apprentis ou l'évolution du monde du travail. Signalons aussi le Job Stress Index depuis 2014. En réponse à un postulat 23.3242 du CN Baptiste Hurni «Quelles pistes pour renforcer la prévention des maladies liées au travail?», le Conseil fédéral relevait la qualité de la sensibilisation aux contraintes psychosociales en milieu professionnel et la bonne coopération entre le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Promotion Santé Suisse, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suva), l'Association suisse d'assurances (ASA), les assureurs privés, la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) et les partenaires sociaux. Il soulignait en particulier le rôle du SECO dans le domaine de la prévention, et de la CFST comme centrale d'information et de coordination pour la sécurité au travail et pour la protection de la santé au lieu de travail. Au niveau romand, Uni Santé s'intéresse déjà à ces questions. On le constate donc, il existe de nombreux outils qui abordent les questions de santé et sécurité au travail. Pourquoi ne pas travailler dans ce cadre, plutôt que de créer une structure supplémentaire ? Il nous apparaît aussi de voir directement avec la CIST ce dont elle aurait besoin et ce qu'elle préconise.

Si toutefois les moyens actuellement disponibles se révélaient incomplets, on peut s'interroger sur la pertinence de créer une unité de recherche rattachée à la CIST dont la composition porte à questionnement. Le nombre d'entités représentées et le fait de ne pas avoir forcément de spécialistes de la santé et sécurité au travail interroge. La question se pose aussi de la collecte des données et de leur analyse.

Ne serait-il pas plus judicieux de confier cette mission à un institut universitaire ? Il existe en effet de nombreuses chaires dans le domaine de la santé au travail, et l'un d'elle pourrait recevoir un mandat complémentaire.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement la question des indépendants, la problématique est il est vrai plus méconnue. Il semble toutefois que l'Université de Fribourg y consacrait une chaire il y a quelques années. La littérature sur ce sujet est un peu plus riche du côté de nos voisins français. Et l'International Management School of Geneva a récemment lancé une Chaire sur la santé des managers. On peut également indiquer que dans le cadre du Plan général de prévention de la santé, des ateliers ont été organisés en mars 2022, dont l'un était consacré aux chefs d'entreprise. Il pourrait y avoir un retour sur ce que cela a donné.

En tout état de cause, si la compilation des différentes données existantes est en effet intéressante – et dans la mesure où ce n'est pas déjà réalisé par d'autres entités - , il ne nous paraît pas pertinent de créer une structure supplémentaire pour ce faire.

Quant à l'invite demandant des déterminants sociaux professionnels, il semble, comme le confirment d'ailleurs les motionnaires en faisant référence à la LAA, que cela relève du niveau fédéral.

En conclusion, si la problématique est évidemment d'intérêt, il semble que la proposition soit d'une part prématurée, la CIST n'ayant qu'une année d'existence, et ne s'adresse pas au bon niveau d'intervention, d'autre part. Nous vous proposons donc de la refuser.

En vous remerciant

Stéphanie Ruegsegger

Secrétaire permanente

Catherine Lance Pasquier

Directrice adjointe politique générale –
FER Genève